

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2013 - Convocation du 12 décembre 2013

Compte rendu affiché le 27 décembre 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAU, Mme BARTHOD, M. MANIKAS.

M. RODRIGUEZ par M. CHATUT, M. GUENAT par M. RACHAS, Mme GOYON par Mme LEBAHAR, M. VALETTE par M. BUFFARD, Mme CHIGNARD par Mme DEBORDE, Mme FERNANDES par Mme COIN, Mme ORIOL par M. MANIKAS, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAU.

Présents

Absents représentés

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Décision modificative n° 3

La Décision Budgétaire Modificative n° 3 est proposée au Conseil Municipal afin de réaliser les derniers ajustements au budget. Elle permet aussi d'être au plus près des résultats de fin d'année qui seront constatés par le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier. Comme tout document budgétaire, la décision modificative doit être présentée en équilibre et votée par section. Le détail de la décision modificative se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES 012-Atténuation de charges : + 10 000 € 73-Impôts et Taxes : + 40 000 € 74-Dotations et Participations : +62 000 € DEPENSES 012-Charges de personnel : + 179 700 € 023 - Virement à la section d'investissement : - 67 700 € 65- Autres charges de gestion courante : +40 000 € 042-Dotation aux amortissements : -40 000 €	RECETTES 021-Virement de la section de fonctionnement : - 67 700 € 13-Subventions d'équipement : + 40 000 € 040-Dotation aux amortissements : -40 000 € DEPENSES 21-Immobilisations corporelles : + 18 000 € 083-Parc d'Ombreval : - 71 700 € 088 - Vidéoprotection : - 14 000 €

Monsieur l'Adjoint aux Finances fait une présentation détaillée de la décision proposée, par section.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2013,
- VU la délibération du 25 avril 2013 relative à la décision budgétaire modificative n° 1 et la délibération du 24 octobre 2013 relative à la décision budgétaire modificative n° 2,
- **ADOpte la décision budgétaire modificative n° 3 telle que présentée et équilibrée à 112 000 € pour la section de fonctionnement et à - 67 700 € pour la section d'investissement.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 19 décembre 2013
Jean-Claude OLLIVIER, Maire



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 20/12/2013
- Publication ou affichage le 20/12/2013
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 20 décembre 2013
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

